

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Éducation, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs de GEORESSOURCES pour diverses prestations sont fixés comme suit :

Prestations	Prix HT
Demi-journée d'utilisation de la plateforme de tomographie à rayons X NOSTrOMO-X - Tarif interne et académique	449,36 €
Demi-journée d'utilisation de la plateforme de tomographie à rayons X NOSTrOMO-X - Tarif PRIVÉ	674,04 €
Extraction et dosage TPH dans des sols et interprétation	14 738,44 €
Fractionnement d'extraits de sols et dosage des composés aromatiques polaires (CAP)	5295,86 €
Encadrement et conseil d'utilisateur plateforme	898,91 €
contribution l'encadrement de stagiaire de 3A	5 688,30 €

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de Géorressources et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 28 mai 2026



Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

09 JUIN 2026